

AVIS DE PUBLICITÉ

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU DU VOLUME SUPERIEUR ASSORTI DES SERVITUDES D'ANCRAGES ET D'ACCROCHES IDOINES D'UNE SECTION DE 5 KM ENVIRON DE LA LIGNE FERMEE N°431 000 A CHAMBRAY-LES-TOURS ET JOUE-LES-TOURS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 9 rue Nina Simone, BP 34112 – 44041 NANTES CEDEX 01, représentée par M. Laurent FEVRE en sa qualité de Directeur de la Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest de SNCF Immobilier. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers du 31 décembre 2025 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

1/ Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs :

Chargé de Développement et Valorisation Locatif : M. Frédéric DOREAU / Courriel : frederic.doreau@sncf.fr / Téléphone : 06 62 57 20 02.

2/ Objet :

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne privée, qui a fait une proposition d'occupation d'un volume supérieur en surplomb d'un linéaire de 5 km dépendant du domaine public de SNCF Réseau pour l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire dans ce volume supérieur.

Le volume désigné ci-dessous a vocation à être déclassé du domaine public et à faire l'objet d'un contrat d'occupation.

Le BIEN est constitué

- du volume supérieur assorti des servitudes d'ancrages et d'accroches idoine dépendant d'un linéaire de la ligne n° 431 000 qui a été fermée administrativement. Ce volume sera prélevé sur le linéaire d'une longueur

d'environ 5 Km constitué par un ensemble de parcelles situées sur les communes de CHAMBRAY-LES-TOURS (37 050) et JOUE-LES-TOURS (37 122) reprises en ANNEXE n° 1.

- Ce volume sera déterminé précisément après division en volumes d'après un état descriptif de division en volumes (EDDV) réalisé par un géomètre-expert.

Le contrat d'occupation vise une durée de 30 ans et comprendra nécessairement une clause de résiliation anticipée qui pourra être mise en œuvre par SNCF Réseau notamment en cas de reprise des circulations ferroviaires.

3/ Procédure :

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'existence ou de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Tout opérateur d'un projet de développement d'une activité économique visant le bien détaillé en ANNEXE n°1 peut manifester son intérêt par le dépôt d'un dossier de candidature détaillé au point 4 adressé sur le site e-publimmo.

Si aucun candidat ne se manifeste, l'emplacement pourra être attribué à la personne morale ayant initialement manifesté son intérêt.

4/ Dossier de candidature :

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :

a) Une lettre de candidature comportant : les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale ;

c) Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle en application du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

d) Un extrait K bis ou tout document équivalent, datant de moins de trois mois, établissant les pouvoirs de la personne habilitée à représenter le candidat ou, le cas échéant, le groupement de candidats ;

e) Une note précisant :

- Le projet du candidat et notamment sa capacité et les modalités dans lesquelles il entend exploiter le bien mis à disposition ;
- Les conditions financières envisagées y compris le montant du loyer qui serait proposé.

Les dossiers ne comportant pas l'intégralité des documents et informations mentionnés ci-dessus ou ne respectant pas les conditions formelles de présentation du dossier imposées par le présent avis seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

5/ Dates limite :

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires à SNCF Immobilier nécessaires à l'élaboration de leur proposition au plus tard le lundi 5 octobre à 14h00 directement sur la plateforme internet Epublimmo à l'adresse suivante : <https://www.epublimmo.sncf>, via le bouton « Poser la question » et en renseignant la zone « Commentaire ».

Les dossiers de candidature devront être remis à SNCF Immobilier sur la plateforme internet Epublimmo à l'adresse suivante : <https://www.epublimmo.sncf> au plus tard le lundi 21 octobre à 14h00.